



**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENTS N<sup>OS</sup> 1764-06 ET 1818**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1764-06 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1764 afin d'ajouter la catégorie « Entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection ou système de traitement tertiaire avec déphosphatation et désinfection par le rayonnement ultraviolet » à l'article 11.1**

QUE le Règlement n° 1818 intitulé :

**Règlement sur l'assujettissement de tout permis de construction d'unités résidentielles faisant partie de la classe H3 à la conclusion d'une entente entre le demandeur et la Ville en vue d'améliorer l'offre en matière de logements abordables, sociaux ou familiaux**

ont été adoptés par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance ordinaire du 21 mars 2022.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements sur le site Internet de la Ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de mars 2022.

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)